

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

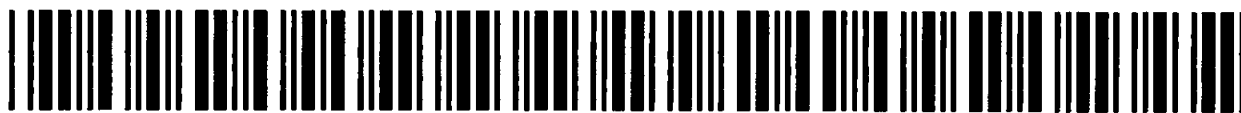
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 06396
Numéro SIREN : 352 239 792
Nom ou dénomination : TOWA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2022 sous le numéro de dépôt 111806



20221118062021

DATE DEPOT : 17/08/2022

N° DE DEPOT : 111806

N° GESTION : 1991B06396

N° SIREN : 352239792

DENOMINATION : TOWA FRANCE

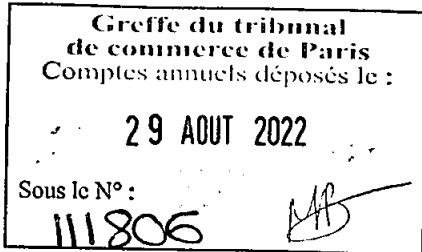
ADRESSE : 63 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2021

TOWA FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 055 143,86 EUROS
Siège social : 63, Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS 352 239 792
.....



Copie certifiée conforme
à l'original 22/07/22

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

L'an deux mille vingt deux
Le Trente juin
A quinze heures,

Les Actionnaires de la Société dénommée « **TOWA FRANCE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 4 055 143,86 Euros, dont le siège social est à PARIS (8^{ème}), 63, Avenue des Champs Elysées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 352 239 792, se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE sur convocation faite par le Président.

La S.A.S. F.N.P Commissaires Associés, Commissaire aux Comptes, convoquée par lettre en date du 15 Juin 2022, est absente et excusée.

Monsieur Stanley SMADJA, Président de la Société est désigné comme Président.

Monsieur François JUMPERTZ, est désigné comme scrutateur.

Le Président constate que sont présents ou valablement représentés :

- La société **CHARLES STREET CAPITAL**
Représentée par Monsieur Stanley SMADJA,
Cent quarante-huit mille cinq cent deux actions ci **148 502 ACTIONS**
- Monsieur Stanley SMADJA,
Soixante-quatorze mille deux cent quarante-neuf actions ci **74 249 ACTIONS**
- Monsieur François JUMPERTZ,
Cinq ACTIONS ci **5 ACTIONS**

Madame Séverinè ASSOULINE, actionnaire possédant Quarante-trois mille deux cent quarante quatre (43 244) actions est absente et excusée.

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES ET REPRESENTEES....222 756 ACTIONS

Soit la totalité du capital social, le quorum étant à titre ordinaire, conformément à l'article 24 des Statuts de plus de 50 % des parts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées,
- Les comptes annuels au 31 Décembre 2021,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- les copies des lettres de convocations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Président et des comptes annuels de l'exercice le 31 décembre 2021,
- Quitus au Président de leur gestion pendant ledit exercice,
- Affectation des résultats,
- Approbation du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Modifications comptables ;
- Questions diverses.

Le Président donne alors lecture du rapport du Président, du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées, ainsi que des Rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président rappelle que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation. L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice social 2021, l'approuve ainsi que le bilan et les comptes tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice s'élevant à la somme 1 067 429 Euros (UN MILLION SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT NEUF EUROS).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021, un bénéfice s'élevant à la somme de 1 067 429 Euros (UN MILLION SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT NEUF EUROS), de la manière suivante :

- AU REPORT A NOUVEAU 1 067 429 €

En conséquence, le compte « report à nouveau créditeur » qui était de 26 895 844 € en début d'exercice, se trouve ainsi doté de 27 963 273 €.

L'Assemblée Générale rappelle que la réserve légale est dotée d'un montant de 452 774 €. Elle décide de réaffecter la somme de 47 259.60 €, équivalent au surplus du montant légal devant être affecté à la réserve légale (405 514.40€), au compte report à nouveau.

Ainsi le compte Report à nouveau est crédité de 47 259.60 €, ce qui le porte à 28 010 532.60 €

L'Assemblée Générale rappelle qu'il a été distribué au titre de dividendes :

- Exercice 2020 : néant ;
- Exercice 2019 : 478 800 € - 1.80 par actions ;
- Exercice 2018 : néant ;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées, l'approuve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres de l'Assemblée après lecture.

CHARLES STREET CAPITAL
Représentée par M. Stanley SMADJA


M. Stanley SMADJA
Le Président

M. François JUMPERTZ
Le Scrutateur

SAS TOWA FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

*Copie certifiée
conforme à
l'original*
12/07/22


SAS TOWA FRANCE
63 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TOWA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.


Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

 TÉL / 01 42 94 42 42

 47 rue de Liège
75008 PARIS

 pkf-arsilon.com

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Audit France



Pierre BLANQUART

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	4 638 602		4 638 602	4 615 192	23 410
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 668		2 668	2 619	49
TOTAL (I)	4 641 270		4 641 270	4 617 811	23 459
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	3 019 298		3 019 298	4 929 029	-1 909 731
Avances et acomptes versés sur commandes	6 000		6 000		6 000
Clients et comptes rattachés	1 683		1 683	18 824	- 17 141
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				866	- 866
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	379 713		379 713		379 713
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	191 222		191 222	8 423	182 799
. Autres	26 842 201		26 842 201	21 812 249	5 029 952
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 826 524	17 863	1 808 661	4 702 000	-2 893 339
Disponibilités	1 166 436		1 166 436	5 891 016	-4 724 580
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	18 248		18 248	5 114	13 134
TOTAL (II)	33 451 325	17 863	33 433 462	37 367 520	-3 934 058
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)				145 584	- 145 584
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	38 092 594	17 863	38 074 732	42 130 915	-4 056 183

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 4 055 144)	4 055 144	4 055 144	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	452 774	452 774	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	26 895 844	7 352 618	19 543 226
Résultat de l'exercice	1 067 429	19 543 226	-18 475 797
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	32 471 191	31 403 761	1 067 430
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		145 584	- 145 584
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		145 584	- 145 584
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	2 566	2 035	531
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 067	1 681	- 614
. Associés	5 432 424	5 698 533	- 266 109
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 515	185 970	- 88 455
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	4 874	16 606	- 11 732
. Organismes sociaux	9 078	8 885	193
. Etat, impôts sur les bénéfices		4 597 713	-4 597 713
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	68	2 415	- 2 347
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	18 784	54 667	- 35 883
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	11 586	10 892	694
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	1 459	2 174	- 715
TOTAL (IV)	5 579 422	10 581 570	-5 002 148
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)	24 119		24 119
TOTAL PASSIF (I à V)	38 074 732	42 130 915	-4 056 183

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	2 997 500		2 997 500	6 160 500	-3 163 000	-51,34
Production vendue biens						
Production vendue services	22 145		22 145	362 310	- 340 165	-93,89
Chiffres d'affaires Nets	3 019 645		3 019 645	6 522 810	-3 503 165	-53,71
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5 921	19 586	- 13 665	-69,77
Autres produits			57	3	54	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			3 025 623	6 542 398	-3 516 775	-53,75
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)			2 078 304	4 558 736	-2 480 432	-54,41
Achats de matières premières et autres approvisionnements				437	- 437	-100
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			151 303	162 453	- 11 150	-6,86
Impôts, taxes et versements assimilés			20 526	127 209	- 106 683	-83,86
Salaires et traitements			81 758	81 048	710	0,88
Charges sociales			43 627	39 356	4 271	10,85
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			2 204	64	2 140	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			2 377 720	4 969 305	-2 591 585	-52,15
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			647 903	1 573 094	- 925 191	-58,81
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			352 655	24 280 617	-23 927 962	-98,55
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			20 129	105	20 024	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			145 584		145 584	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			334 140	57 377	276 763	482,36
Total des produits financiers (V)			852 508	24 338 098	-23 485 590	-96,50
Dotations financières aux amortissements et provisions			17 863	145 584	- 127 721	-87,73
Intérêts et charges assimilés			220 851	349 870	- 129 019	-36,88
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			238 714	495 454	- 256 740	-51,82
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			613 794	23 842 644	-23 228 850	-97,43
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 261 697	25 415 738	-24 154 041	-95,04

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 934	- 13 934	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital		78 971	- 78 971	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		92 905	- 92 905	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 000	8 877	- 1 877	-21,14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		568	- 568	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 000	9 445	- 2 445	-25,89
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-7 000	83 460	- 90 460	-108,39
Participation des salariés (IX)	5 984	16 602	- 10 618	-63,96
Impôts sur les bénéfices (X)	181 283	5 939 370	-5 758 087	-96,95
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 878 131	30 973 401	-27 095 270	-87,48
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 810 702	11 430 176	-8 619 474	-75,41
RESULTAT NET	1 067 429	19 543 226	-18 475 797	-94,54
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 38 074 731,65 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 067 429,43 Euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables prévues par les textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014 – 03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les infirmations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES

1. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

3. STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

4. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 5 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 3 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

CRISE SANITAIRE COVID-19

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire pour pandémie liée au Coronavirus (Covid 19), mis en place par la loi du 31 mai 2021, jusqu'au 30 septembre 2021, prolongé une première fois par la loi du 5 août 2021 devait prendre fin le 15 novembre 2021. La loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire publiée au Journal Officiel du 11 novembre 2021 prolonge donc jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Comme il est recommandé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa note du 18 mai 2020, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour en exprimer les principaux impacts sur ses comptes, sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière.

Au titre d'information spécifique et pertinente sur les conséquences de cet événement pour notre entité sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, il est précisé que :

- cette crise sanitaire n'a pas eu d'impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de notre entreprise sur 2021.

NANTISSEMENT DES TITRES

L'assemblée générale extraordinaire du 08 février 2021 a décidé d'affecter en nantissement, en premier rang et sans concurrence, au profit de la Banque Populaire Rives de Paris, le compte titres ouvert au nom de la société TOWA France, portant sur dix (10) parts de la SARL « HC40 HOTEL CONVENTION 40 ».

La banque exercera tous les droits et privilèges du créancier nanti tels que prévu par la loi et ce, jusqu'à concurrence du montant soit la somme 800 000 €, jusqu'à l'extinction du nantissement.

GROUPE D'INTEGRATION FISCALE

Les sociétés « TOWA GESTION » et TOWA France fait partie depuis le 10 Octobre 2020 du groupe d'intégration fiscale constitué par la société « TOWA FRANCE » en application des articles 223 A et suivants du CGI.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 641 270 Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	4 617 811	22 959		4 641 270
TOTAL	4 617 811	22 959		4 641 270

Etat des créances = 27 435 735 Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 668		2668
Charges constatées d'avances	18 248	18248	
Etat (TVA et IS)	570 935	570 935	
Créances attachées aux titres et autres créances	26 842 201	26 842201	
Clients et comptes rattachés	1 683	1 683	
Créances sur Titres et programmes	27 433 067	27 433 067	
TOTAL	27 435 735	27 433 067	2668

Produits à recevoir par postes du bilan = 727 683 Euros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 010
Autres créances	726 673
Disponibilités	
TOTAL	727 683

Charges constatées d'avance = 18 248 Euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 4 055 144 Euros

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	266 000	15.24	4 055 143.86
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	266 000	15.24	4 055 143.86

Provisions = 0 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	145 584		145 584		0
TOTAL	145 584		145 584		0

Etat des dettes = 5 579 422 Euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 566	2 566		
Dettes financières diverses	5 433 491		5 433 491	
Fournisseurs	97 515	97 515		
Dettes fiscales & sociales	32 805	32 805		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 586	11 586		
Produits constatés d'avance	1 459	1 459		
TOTAL	5 579 422			

Charges à payer par postes du bilan = 65 144 Euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	2 566
Emp. & dettes financières div.	1 116
Fournisseurs	56 064
Dettes fiscales & sociales	5 398
Autres dettes	
TOTAL	65 144

Produits constatés d'avance = 1 459 Euros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 3 019 645 Euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 997 500	99,27 %
Prestations de services	22 145	0,73 %
TOTAL	3 019 645	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 181 283 Euros

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	647 903	167 310	480 593
Résultat financier	613 794	17 414	596 380
Résultat exceptionnel	-7 000	- 1 855	- 5 145
Participation des salariés	- 5 984	- 1 586	-4 398
TOTAL	1 248 712	181 283	1 067 429

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 727 683 Euros

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
Factures à établir(41810000000)	1 010
TOTAL	1 010

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produit a recevoir(44870000000)	15 035
Hc 40 c/c(45580100000)	711 638
TOTAL	726 673

Charges constatées d'avance = 18 248 Euros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(48600000000)	18 248
TOTAL	18 248

Charges à payer = 65 144 Euros

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus a payer(51860000000)	2 566
TOTAL	2 566

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Sci campus bellevue(45580200000)	1 116
TOTAL	1 116

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. fact.non parvenues(40810000000)	56 064
TOTAL	56 064

Dettes fiscales et sociales	Montant
Autres ch de personnel à payer(42860000000)	4 874
Organismes soc.cap(43860000000)	524
TOTAL	5 398

Produits constatés d'avance = 1 459 Euros

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000000)	1 459
TOTAL	1 459

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNES

Cautionnement	terme de la caution	Société concernée - débiteur principal	Organismes bancaires
2 112 399,85	31/12/2035	Grange parmentière	Crédit mutuel
900 000,00	31/12/2035	Grange parmentière	Crédit mutuel
3 147 200,00	31/12/2022	Towa développement	Crédit mutuel
800 000,00	31/12/2022	Towa développement	Crédit mutuel
2 300 000,00	31/12/2022	Towa développement	Crédit mutuel
2 710 000,00	31/12/2022	Towa développement	Crédit mutuel
1 111 578,19	30/09/2024	T2F Investissement	Crédit mutuel
106 015,78	31/12/2024	T2F Investissement	Crédit mutuel
9 200 000,00	31/12/2024	T2F Investissement	Crédit mutuel
	Indéterminée actualisée au		
5 900 000,00	31/12/2021 à 1431 491 €	Towa développement	Société générale
	31/12/2021 actualisé à		
4 779 000,00	4779KE	La Foncière Goeland	Société générale
80 000,00		Hotel convention 40	Banque populaire rives de Paris
Nantissement	Nature	Société concernée - débiteur principal	Organismes bancaires
	Nantissement de 10 parts sociale de la société HC 40		
800 000,00	capital restant du : 425 KE	Hôtel convention 40	Banque populaire rives de Paris

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations									
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>									
FINANCIERE BESSE	495 213.25	12 747 276	99.99	3 214 692	-1 465 774		0	8 583	
GRANGE PARMENIERE	500	-310 181	100	15 295	3 193 847		543 528	85 468	
PYRENEES METRA	1 000	-122 140	99	990	948 484		282 817	-33 627	
TOWA GESTION	10 000	171 635	90	9 500	414 211		927 138	-270 860	
TOWA DEVELOPPEMENT	10 000	75 072	55	5 500	6 079 049		717 777	-154 167	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>									
SCI CAMPUS BELLEVUE	1 000		45	450	-1 116		0	0	
CONVENTION 40	245	-3 122 289	100	22 910	5 375 272		15 402	-411 862	
BOULOGNE TILLEULS	1 000	0	49	490	40 179		14 844	33 448	
HC40	10 000	-217 338	10	1 000	711 638		0	-128 231	
ABOULEC	195 840	18 084	19.61	80 000	0		275 142	87 751	
KERMEN 768	10 000	-3 184	50	5 000	3 398 450		0	-7 846	
EDOUARD VAILLANT 45 BIS BOULOGNE	2 000	0	25	1 300 000	133 055		544 703	282 196	
HENRI II	1 524	0	50	762	-3 579 436		707 849	449 593	
MONTMORENCY	152.45	837 416	50	76	-384 373		-927	-16 480	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations									
<i>- Filiales non reprises en A :</i>									
		Total Equity (capitaux propres)			Prêt et Avances par TOWA en \$			Résultat en \$	
a) Françaises									
b) Etrangères									
<i>Participations non reprises en A :</i>									
a) Françaises									
b) Etrangères	TOWA USA	-1 517 771			2 847 524			24 858	